

Pays: République démocratique populaire lao (Date: 19 septembre 2014)		
Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/>	Jours / Quantités/Doses	Nom: Director General of Food and Drug Departments Ministry of Health Adresse: Simuang Road Vientiane Capital Tél: 856 21 214013-14 Télécopie: 856 21 214015 e-mail: lao_precurs456@yahoo.com.au
b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/>	Stupéfiants <input type="text" value="Se reporter à la dose prescrite."/>	
c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/>	Substances psychotropes <input type="text" value="Se reporter à la dose prescrite."/>	
d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/>	Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser: La pseudoéphédrine a été interdite en République démocratique populaire lao en vertu du décret n°899/MOH du Ministère de la santé, daté du 2 juin 2014.	
e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer: <input type="text"/> Décret n°456/MOH du Ministère de la santé, daté du 19 avril 2006, réglementant le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs.	Autres informations	